GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50,000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe de jardinage
Coupe de jardinage par bouquets
Brûlage dirigé (dégagement)
Plantation à racines nues
Plantation de boutures
Plantation de boutures
Ensemencement
Éclaircie commerciale
Récolte dans les tiges boisées (sélective libre)

N.B. Des interventions soulignées par des perforations et leur origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin blanc
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à mélèze
— — à pin gris
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette noire ou rouge)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — (le sapin ou le thuja, blanche occupant plus de 75% de la partie résineuse)

— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à épinette noire et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — (le pin blanc occupant plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
MÉLÈZIN
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris
— — — — — avec épinette noire
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec résineux
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleau à bouleau blanc avec sapin
— — — avec épinette noire ou rouge
— — — avec pin gris
— — — avec épinette noire
— — — avec pin rouge
— — — avec résineux
Bouleau à bouleau jaune avec pin gris
— — — avec pin rouge
— — — avec résineux
Peuplier avec sapin
— — avec pin gris
— — avec épinette noire
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
Épinette noire résineux
Épinette rouge résineux
— — à pin blanc
— — à pin rouge
Mélange de feuillus intolérants
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillu
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleau à bouleau blanc
— — à bouleau jaune
Peuplier
Peuplier rouge
Érablière
— — à bouleau blanc
— — à bouleau jaune
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érablière à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autoroute

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Aéroport
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle par domaine
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Chablis total
Épidémie sévère
Brûlis
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES (10 ans)	TIGES DE:
10	0-20 ans
30	21-40 ans
50	41-60 ans
70	61-80 ans
90	81-100 ans
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
20-30 (ans)	30-70 (ans)
40-50	70-80
60-70	80-90
90-50	50-90
100-50	50-100
120-70	70-120

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Peuplé à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieilleuse inéquienne: Peuplé à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges supérieure à 90 ans. Autres peuplements majorité des tiges est plus de 90 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	ovoïdes
Moyenne	31 à 60 %	▲
Forte	61 à 90 %	▲
Extrême	91 % et plus	▲

Superficie minimale de pente: 3 ha
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0-4m)	2 (4-8m)	3 (8-12m)	4 (12-16m)	5 (16-20m)	6 (20m+)
A (80%-100%)	A1	A2	A3	A4	A5	6
B (60%-80%)	B1	B2	B3	B4	B5	6
C (40%-60%)	C1	C2	C3	C4	C5	6
D (25%-40%)	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S-E-C3 c5 g5 D2 6
S = sélection
E = classe de pente
C3 = classe d'âge
c = perturbation
5 = classe de hauteur
g = classe de densité
D = sous group. d'essences
2 = groupement d'essences

B C5 c4 R6 D1
B = classe de pente
C = classe d'âge
R = origine
6 = classe de hauteur
D = classe de densité
1 = type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. ..... SIGNATURE .....
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. ..... SIGNATURE .....

Photographie aérienne: 1983
Carte forestière: Année de publication: 1984
Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

2 25-2
Région administrative
Unité de gestion
Unité d'aménagement

3
Unité de sondage

000 01 04
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres

33202
Bassin hydrographique
Bassin primaire
Bassin secondaire

Unité de gestion privée

Municipalité 99900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre

Parcelle 4240*
Région écologique 12b

Municipalité régionale de comté M.R.C. 240 DOMAINE DU ROY

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 15/1/84
Déclinaison magnétique: 18° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-G-8	32-H-5	32-H-6	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-G-1	32-H-4	32-H-3	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-B-16	32-A-13	32-A-14	

32 H/4 N. O.

2

UG 25

compt. for.: 8300-8607-8916-9535-509-5516-6014-6501

À jour: avril 1994